



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2017 qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent N-1	1 066 664.57 €
- Dépenses de l'exercice	1 264 293 59 €
- Recettes de l'exercice	1 512 618.14 €
- Excédent de fonctionnement de clôture de	1 314 989.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit N-1	132 076.47 €
- Dépenses de l'exercice	594 811.42 €
- Recettes de l'exercice	472 360.50 €
- Déficit d'investissement de clôture de	254 527.39 €

COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier municipal qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reporter la somme de 979 410.73 € compte 002.

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide d'accorder les subventions aux associations pour un montant de 22 030 €.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder la somme de 14 000 € en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité adopte le budget primitif 2018 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	2 355 895 €	2 355 895 €
INVESTISSEMENT	1 615 692 €	1 615 692 €
TOTAL	3 971 587 €	3 971 587 €

CONTRIBUTION AU SIEAB POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la défiscalisation de la participation à l'entretien pour un montant de 38 358 € et de fiscaliser la participation à l'investissement pour un montant de 26 886 €.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FOURRIERE MUNICIPALE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise sise rue de la ferme d'Essuilet 60510 ESSUILES.

LISTE DES EMPLOIS BENEFICIANT D'UN AVANTAGE EN NATURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide la liste des emplois concernés par l'avantage en nature « repas » :

- 1- filière technique affecté à la cantine : les adjoints techniques
- 2- filière animation affecté à la cantine : les adjoints d'animation
- 3- filière sociale : les ATSEM

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité modifie les horaires de la bibliothèque à compter du 1^{er} avril 2018 comme suit :

En période scolaire :

- mardi de 16h00 à 18h00
- mercredi de 15h00 à 18h00
- jeudi de 16h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires, les jours et heures d'ouverture seront affichés à l'avance et indiqués sur le site internet.

DETERMINATION DES TARIFS POUR LE REPAS DE LA FETE COMMUNALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité fixe le montant du repas organisé dans le cadre de la fête communale à :

- 16 €/adulte (habitants et extérieurs)
- 8 €/enfant (jusque 12 ans)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO PROTECTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé.

ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de passer outre la nouvelle estimation et confirme la délibération n°2017-11-03 du 09/11/2017 entérinant l'estimation du 08 avril 2016 sur un prix global de 280 000 € ventilé comme suit :

- Parcelle ZH 74 de 35050 m² au prix de : 267 800 €
- Parcelle AE 23 de 1427 m² au prix de : 12 198 €
- Parcelle ZH 70 de 1000 m²
- Parcelle ZH 71 de 1148 m² } 1 €
- Parcelle ZH 72 de 34 m²
- Parcelle ZH 73 de 17 m²
- Parcelles ZB 83 et 84 : 1 €

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

NEANT

Affiché le 4 avril 2018